

COMMUNE DE ZIMMERBACH

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de Zimmerbach
Séance du 28 août 2014

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 JUIN 2014

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 JUIN 2014

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 01

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote la décision modificative suivante au budget de la commune, à savoir le transfert :

→ du compte 6188 : - 722,00 €

→ au compte 73925 : + 722,00 € (FPIC)

AVENANT AU MARCHÉ DE L'EXTENSION DU LOCAL COMMUNAL ET CASERNE DES SAPEURS-POMPIERS

M. le maire informe le conseil municipal de la nécessité de signer l'avenant suivant pour le lot n° 6 - Electricité, relatif au marché n° 4.2012 :

✓ *Fournitures et poses complémentaires* : **1 146,00 € H.T.** (1 375,20 € T.T.C.)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise M. le maire à signer cet avenant.

MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA CHAPELLE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise M. le maire à signer l'acte d'engagement relatif au marché passé selon la procédure adaptée, pour l'avant-projet (A.V.P.) soit **955,00 € HT**, avec l'entreprise suivante :

Entreprise BEREST – 71 rue du Prunier – BP 21227
à 68012 COLMAR CEDEX

pour les travaux de voirie rue de la Chapelle.

MODIFICATION DU CHAMP D'APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire expose au conseil municipal :

Les articles L.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme et R.211-2 du Code de l'Urbanisme offrent la possibilité aux communes dotées d'un document d'urbanisme en vigueur d'instituer un Droit de Préemption Urbain.

Le Maire rappelle que par décision du 19 juin 2000, le conseil municipal avait institué l'application du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et

d'urbanisation future (U et NA) du POS rendu public le 19 juin 2000 et approuvé le 17 décembre 2001.

Or depuis lors, la commune a engagé la révision de son P.O.S. et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) : le conseil municipal a approuvé son P.L.U. le 27 janvier 2014.

Le Maire propose en conséquence au conseil municipal de faire porter ce droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaine (U) et d'urbanisation future (AU) du P.L.U. approuvé le 27 janvier 2014 afin de permettre à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations.

Le conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 19/06/2000 instituant le D.P.U.

Vu la délibération du conseil municipal du 27/01/2014 approuvant l'élaboration du P.L.U.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide de faire porter le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) à :

- l'ensemble de la zone urbaine U : secteurs Ua, Ui , Um compris
- l'ensemble de la zone d'urbanisation future AU : secteurs AUa, AUe compris

et tels qu'ils figurent aux plans annexés à la présente (extrait du plan de zonage 3a au 1/5000 (format A4) et plan de zonage 3 b au 1/2000 du P.L.U. approuvé le 27 janvier 2014.

Donne délégation au Maire pour exercer le droit de préemption, en tant que de besoin, et conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Précise que le nouveau périmètre du droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire lorsqu'elle aura fait l'objet d'un affichage en mairie -affichage pour une durée d'un mois- et d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département.

Le périmètre d'application du Droit de Préemption Urbain sera annexé au dossier de P.L.U. conformément à l'article R.123-13 du Code de l'Urbanisme.

Une copie de la délibération et du plan annexé seront transmises :

- à Monsieur le Préfet,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux,
- à Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat,
- à la Chambre Départementale des Notaires,
- au barreau constitué près le Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel est institué le Droit de Préemption Urbain,
- au greffe du même tribunal.

Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi qu'à l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L.213-13 du Code de l'Urbanisme.

MOTION DE SOUTIEN A LA BRIGADE VERTE

Nous, les élus délégués des communes membres du Syndicat Mixte des Gardes-Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin, réunis à l'occasion du comité syndical ce 24 juin 2014 à REGUISHEIM, conscients des exigences inhérentes **aux différents pouvoirs de police du Maire** et soucieux du devenir de la Brigade Verte mis en danger par la proposition de loi des sénateurs François PILLET et René VANDIERENDONCK, adoptée au sénat en première lecture le 16 juin 2014,

réaffirmons solennellement à l'heure des nombreuses réformes institutionnelles :

- **notre indéfectible attachement** à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des **314 communes haut-rhinoises** qu'elle sert.
- **notre volonté de pérenniser la BRIGADE VERTE afin de mettre en avant un service public de qualité**, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et de ses effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national.

PROJET DE REFORME TERRITORIALE MOTION

**NON à la fusion Alsace-Lorraine
OUI à une Alsace souveraine et indissoluble**

Le Président de la République et le Gouvernement ont décidé de soumettre au Parlement un projet de redécoupage de la carte régionale. Celui-ci se traduit par la réduction du nombre de régions de 22 à 14 et plus particulièrement, par la fusion des régions Alsace et Lorraine. A terme est également prévue la suppression des départements. Cette nouvelle carte des régions a été élaborée hâtivement et sans aucune concertation avec les élus locaux.

Considérant que cette réforme, à défaut d'étude d'impact, n'apporte pas la démonstration qu'elle permettra de faire des économies. Elle pourrait même générer des dépenses nouvelles si les échelons administratifs antérieurs et intermédiaires étaient conservés en l'état.

Considérant que la comparaison de notre organisation territoriale avec celle d'autres pays européens ne constitue pas un élément de preuve pour justifier la pertinence de la réforme, la France n'ayant pas la même histoire et la même structuration administrative que les Etats fédéraux.

Considérant que la fusion de l'Alsace et de la Lorraine risque de diluer l'identité alsacienne, forte d'une histoire et d'une culture singulières et que le sort du droit local et du régime concordataire n'est notamment pas réglé.

En conséquence, le conseil municipal de Zimmerbach, réuni le 28 août 2014,

constate l'opposition ou les réserves fondées de nombreux élus par rapport à la réforme territoriale proposée par le Gouvernement ;

exprime son rejet du projet de fusion entre les régions Alsace et Lorraine ;

appelle l'ouverture d'un vrai débat sur la réforme territoriale, incluant tous les élus et les citoyens, car des décisions aussi importantes pour l'avenir de nos territoires ne sauraient être prises sous la seule autorité du Président de la République ou du Gouvernement, ou lors de sommets bilatéraux entre présidents régionaux ;

demande que la question de l'exercice des compétences territoriales soit envisagée de façon globale, afin de rechercher, pour chaque niveau de collectivité, la meilleure efficacité sur le terrain, entre l'ensemble des acteurs en charge de la mise en œuvre des politiques publiques.

CONVENTION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE GRATUITS PROPOSÉE PAR L'ADAUHR

M. le maire informe le conseil municipal que la convention de conseil et d'assistance aux collectivités signée avec l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin) échoie cette année.

Afin de pouvoir bénéficier des services d'assistance et de conseil de l'ADAUHR, M. le maire propose de renouveler cette convention pour une durée de trois ans, avec un effet rétroactif au **04/07/2014**.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise M. le maire à signer cette convention.

PROPOSITION D'ACQUISITION DE TERRAINS PRÈS DE LA FECHT, PAR TDF SAS

M. le maire informe le conseil municipal du courrier envoyé le 02/07/2014 par TDF SAS relatif à la proposition d'acquisition de terrains situés :

**section n° 11, parcelles n° 197-198-215-217 et 218
d'une superficie totale de 110 m²**

où sont édifiés un pylône d'une hauteur de 40 m et un bâtiment préfabriqué métallique de 2,5 m² appartenant à TDF.

Un bail d'une durée de 20 ans, a été signé le 15/11/1999 entre la commune de Zimmerbach et TDF SAS moyennant une location annuelle indexée sur le coût de la construction Insee (pour mémoire : 1 165,08 € pour l'année 2014).

La société souhaite pérenniser ses sites pour une meilleure gestion et propose donc d'acquérir les terrains loués. Les droits de mutation et les frais de notaire seront à la charge exclusive de TDF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, souhaite des précisions sur cette proposition et sur les éventuels aménagements radioélectriques futurs. La décision sera prise ultérieurement.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, à savoir le syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin ». Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique.

Il présente les principaux travaux et événements de l'année 2013.

AVIS RELATIF À LA RÉNOVATION DU RÉSEAU DES SOUS-PRÉFECTURES EN ALSACE

La commune de Zimmerbach dépendra de l'arrondissement de Colmar-Ribeauvillé. Ses limites seront celles de deux arrondissements réunis et son siège sera à la Préfecture de Colmar.

Sur proposition de Monsieur le maire et après s'être vu présenter la nouvelle carte des arrondissements,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ne souhaite pas se prononcer.

VENTES DE TERRAINS COMMUNAUX

M. le maire propose de mettre en vente les terrains communaux suivants :

AVIS DU DOMAINE du 12/08/2014

Rue du Hohnack						
N° SECTION	N° PARCELLE	SURFACE		PRIX DU TERRAIN €	FRAIS TTC D'ARPEMENT	PRIX TOTAL
3	Non cadastrée	0,71	are	5 000,00	780,00	6 810,00
2	Non cadastrée	0,27	are	500,00	360,00	
2	Non cadastrée	0,02	are	40,00		
2	Non cadastrée	0,07	are	130,00		
TOTAL RUE DU HOHNACK		1,07	ares	5 670,00	1 140,00	
Rue du Riesling						
N° SECTION	N° PARCELLE	SURFACE		PRIX DU TERRAIN €	FRAIS TTC D'ARPEMENT	PRIX TOTAL
16	179	0,16	are	1 000,00	600,00	1 600,00

Ces terrains seront proposés à la vente aux habitants situés à proximité et intéressés par ces parcelles, et attribués au plus offrant.

M. le maire procède au vote pour les terrains,

Rue du Hohnack

POUR = 11
CONTRE = 1
ABSTENSION = 2

Rue du Riesling

POUR = 14
CONTRE = 0
ABSTENSION = 0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour vendre ces quatre parcelles, autorise le déclassement du domaine public et charge M. le maire de signer les actes y afférents.

SUBVENTION DU S.D.I.S. POUR LE DÉFIBRILLATEUR

M. le maire donne la parole à Mme Christiane EHRHART, Adjointe pour présenter le dossier d'acquisition du défibrillateur suite à la délibération du 21/10/2013.

Après consultation de plusieurs organismes et après discussion avec le S.D.I.S. du Haut-Rhin, la société qui a été retenue est :

Best Of Santé Sàrl

13 rue des Vignes à 68780 SOPPE LE BAS

Le devis s'élève à **2 172,00 € TTC** pour un défibrillateur Philips HS1 et ses accessoires. L'installation électrique sera à prévoir.

Une aide financière serait susceptible d'être accordée par le S.D.I.S. à hauteur de 20% du montant HT de l'achat du défibrillateur à savoir 258 €.

Une formation publique sera organisée et le défibrillateur sera mis à disposition du CPI de Zimmerbach ainsi que du public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour cette proposition et charge M. le maire de signer le devis.

POINTS DIVERS**• INFORMATIONS DIVERSES DE M. LE MAIRE**

M. le maire informe le conseil municipal :

- de la lettre de démission de M. Frank PICCINELLI de ses fonctions de chef de corps, à compter du 01/01/2015 du CPI de Zimmerbach.
- de la lettre de remerciement envoyée par les Amis de la Nature de Munster pour la mise à disposition du terrain pour leur tournoi de volley.

VILLAGE DE MARQUES À STE CROIX EN PLAINE

M. le maire demande l'avis aux membres du conseil municipal sur ce projet de village de marques ? les impressions sont mitigées et plutôt négatives.

CHASSE – RENOUVELLEMENT DES BAUX

M. le maire rappelle que la location annuelle était de 6 000 € en 2006 (indexée sur l'indice de fermage) et qu'elle s'élève à 7 014,40 € pour 2014.

Le président de la chasse propose les locations suivantes :

- 5 400 € indexée ou 6 200 € non indexée.

Cette proposition sera discutée avec la commission communale consultative de la chasse (4C)

JOUR DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Les réunions de conseil municipal seront toujours programmées le **JEUDI**.

INFORMATIONS DIVERSES DE M. Pierre-Paul SCHNEIDER, Adjoint

Monsieur Pierre-Paul SCHNEIDER, Adjoint présente au conseil municipal le bilan financier entre les travaux budgétés et projetés, le prévisionnel des ventes de terrains communaux et le solde entre ces deux bilans.

Il informe l'assemblée qu'une réunion a eue lieu avec les viticulteurs en présence de M. le Maire pour discuter de la gestion et de l'entretien efficaces des chemins ruraux, en partenariat actif avec eux.

Par ailleurs, deux conteneurs supplémentaires seront installés à l'aire de jeux, un pour le verre et un autre pour le papier. Leurs coûts seront pris en charge par la C.A.C.

GERMENWEG

Suite aux désordres constatés sur le chemin du Germenweg après les orages récents, Monsieur Schneider précise que l'entreprise est tenue de réaliser des travaux de réfection durant l'année de garantie de parfait achèvement, selon les prestations décrites dans le marché. Mais les problèmes subsisteront par la suite du fait de la solution inadaptée mise en œuvre. D'autres travaux seront à envisager.

Il sera nécessaire de curer le fossé du chemin en prolongation de la rue du Réservoir vers le réservoir, afin d'éviter les coulées dans cette rue lors des prochaines pluies.

INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Rosalie GINGLINGER, Adjointe

TABLEAU BLANC NUMÉRIQUE

Mme Rosalie GINGLINGER, adjointe informe les membres du conseil municipal que le tableau blanc numérique a été installé fin août à l'école Charles Perrault. Mme Better a suivi la formation.

Cependant, les finitions ne sont pas satisfaisantes et nécessiteront de le déplacer.

Un courrier sera envoyé à l'entreprise pour procéder à l'amélioration du système.

MATERNELLE

Un support pour mettre en place le vidéo projecteur a été installé dans la salle de maternelle. Le vidéo projecteur sera encore utilisé par la commune.

VISITE DU BAN FORESTIER

Une visite du ban forestier par le garde forestier sera organisée le samedi 4 octobre 2014 à partir de 8h30 (rdv au dépôt communal).

ARBRES A COUPER

Mme GINGLINGER informe le conseil municipal de la nécessité de couper certains arbres qui présentent un danger, situés sur du terrain communal aux abords des Terrasses du Hohnack et du Zimmerplatz.

Après vérification sur place avec le garde forestier, six arbres ont été marqués et seront abattus pour rester à terre.

INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Christiane EHRHART, Adjointe

REMERCIEMENTS

Mme Christiane EHRHART, Adjointe liste aux membres du conseil municipal les remerciements reçus de M. Jean-Jacques BUEB, Mme Simone JAEGY, M. Paul KAYSER, M. et Mme Roland HEIDMANN pour leurs anniversaires mais aussi des époux Jean-Marie MULLER pour leurs noces d'or.

DISTRIBUTION DES GÉRANIUMS

257 foyers sur 407 foyers ont bénéficié de cette distribution, soit 1285 géraniums distribués.

ENTRETIENS DIVERS

Un grand merci à Mme Magali DALLOZ, Conseillère municipale pour la mise en place fin juin de la citrouille à l'école Charles Perrault accompagnée de ses élèves. Une inauguration a eu lieu suivie d'un apéritif offert par la commune.

Encore merci à Mme DALLOZ pour le débroussaillage qu'elle a effectué avec son mari, au verger communal, afin de permettre l'accès aux élèves de Zimmerbach pour leur sortie « abeilles ».

INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Brigitte BUTTERLIN, Conseillère municipale

CHEMIN RURAL

Mme Brigitte BUTTERLIN, Conseillère municipale informe les membres du conseil municipal que le sentier dit Bergpfad a subi des désordres lors des orages de cet été.

INFOS RÉUNION DU SIVOM – Section TOURISME

Suite à la réunion du SIVOM pour la section tourisme, Mme BUTTERLIN précise que les plaquettes du « Canton en fête » seront mises à jour.

Le SIVOM organise un circuit GPS mais aussi la découverte de la Route Gourmande.

Mme Brigitte BUTTERLIN a proposé au SIVOM de faire découvrir aux membres du conseil municipal de Zimmerbach la Route Gourmande au printemps 2015. Les personnes intéressées pourront se faire connaître auprès de Brigitte. Découverte de l'Abbaye de Marbach, repas choucroute.

« La Route Gourmande au cœur du Vignoble serpente les villages typiquement alsaciens du Canton de Wintzenheim. Au pied des châteaux, dans ces communes si riches d'histoire, on déguste, on sait faire bonne chair sans faire part de boulimie, on est gourmet par vocation. La richesse de la tradition culinaire alsacienne offre de nombreuses possibilités, proposées par nos restaurateurs, viticulteurs, bouchers charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries et confiseurs.

Cette Route Gourmande met en valeur une partie essentielle du patrimoine du canton. Elle conjugue les plaisirs de la bouche à ceux des yeux dans l'ensemble des communes. «Les connaissances gastronomiques sont nécessaires à tous les hommes, puisqu'elles tendent à augmenter la somme de plaisir qui leur est destiné», une citation d'Anthelme BRILLAT-SAVARIN, qui s'harmonise bien avec la Route Gourmande.

De HERRLISHEIM à WALBACH en passant par OBERMORSCHWIHR et WINTZENHEIM, cette Route Gourmande est un long ruban de plaisir sain à savourer sans retenue. Les habitants du Canton de WINTZENHEIM aiment à partager leur table avec leurs hôtes. Restaurants étoilés ou auberges de campagne, l'art de bien manger s'exprime dans une ambiance de calme et d'élégance ou dans une joyeuse convivialité.

Cuisine traditionnelle ou cuisine raffinée, cuisine subtilement renouvelée selon les rythmes des saisons avec un brin d'audace qui conjugue les saveurs correspondant aux goûts d'aujourd'hui, c'est toujours dans la richesse du terroir que les Chefs puisent leur inspiration. Sans oublier les vins d'Alsace, les bières et les alcools qui transforment le repas en un moment de détente et d'échanges. Les vigneron d'aujourd'hui sont les héritiers de ces hommes qui au fil des siècles, ont domestiqué les coteaux parcourus par de nombreux sentiers viticoles. Les viticulteurs sont le rendez-vous privilégié d'un canton qui sait ce que bien vivre et bien recevoir veut dire. Ils communiquent volontiers leur savoir-faire à qui pénètre dans leur cave pour une dégustation de leurs cépages portant leur empreinte pleine de talents et de passions.

De TURCKHEIM à HERRLISHEIM, la Route Gourmande déroule son ruban à travers une riche mosaïque de paysages pittoresques et de villes-villages chargées d'histoire. »

L'école pourrait être intéressée ?

Pour le conseil d'administration, il serait opportun de trouver un thème commun (office de Tourisme de Turckheim).

INFORMATIONS DIVERSES DE M. Julien AULLEN, Conseiller municipal

ROUTE DES VINS

M. Julien AULLEN, Conseiller municipal informe le conseil municipal que la commune de Zimmerbach figure dans la plaquette de la Route des Vins. Les sentiers viticoles sont localisés.

La mise en valeur de la commune pourrait être améliorée.

M. AULLEN félicite l'équipe et les agents communaux pour le fleurissement du village.

INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Maryline SIMLER, Conseillère municipale

PLU

Mme Maryline SIMLER, Conseillère municipale demande pour quelles raisons les maisons en noires sur le plan de zonage du PLU, ont-elles été déclarées et classées : protégées ?

La séance est levée à 23h10.